



Avis public

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2021

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE NICOLET AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée greffière de la Ville de Nicolet :

QUE conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, les états financiers se terminant au 31 décembre 2021 seront déposés sur la table du conseil lors de la séance ordinaire qui aura lieu le lundi, 9 mai 2022 à 19 h, à la salle des délibérations du conseil sise au 180, rue de Monseigneur-Panet, à Nicolet.

DONNÉ À NICOLET ce 26 avril 2022

M^e Magali Loisel
Greffière